



# CONTRAT DE RESERVATION Et LOCATION

Camping de l'île blanc  
sarl E.L.R.P  
1205 chemin de l'île blanc  
07400 Rochemaure  
R.C.S : 488 425 307 Aubenas

Email :  
[campingileblanc@gmail.com](mailto:campingileblanc@gmail.com)

Tel :  
04/75/51/20/05  
06/69/95/66/65

Entre le loueur nommé ci-dessus et le locataire ci-dessous, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Mr, Me:			
Adresse :	CP, ville :		
Tél fixe :		Tél portable :	
Email :			
Véhicule (marque et immatriculation) :			

Accepte les conditions de location, les tarifs 2020 et s'engage à occuper :

### Location de Mobile Home

- .... Taxe de séjour 0.22€/prs majeur / nuit €....
- Mobil home(s) pour 4 personnes, **Baronnies**
- Mobil home(s) pour 4 personnes, **Vivarais**
- Mobil home(s) pour 6 personnes, **Chenavarie**
- Mobil home(s) pour 4 personnes, **Vercors**
- Option ménage 70€
- 1 nuit  2 nuits  3 nuits  semaine  quinzaine  mois

Total location : ....€

En juillet et août, arrivée le samedi entre 15h et 19h30, départ le samedi entre 8h et 10h.

### Emplacement :

Départ avant 12h, jours libres.

- Emplacement tente + un vélo pour 1 personne.
- Emplacement caravane , camping-car ou tente + 1 véhicule pour 2 personnes +EDF
- Electricité
- Personnes supplémentaire  moins de 8 ans  moins de 2 ans
- Véhicule ou tente supplémentaire.

- 1 nuit  2 nuits  3 nuits  4 nuits  5 nuits  semaine  quinzaine

Total location : .....€

### Participants :

Nom	Prénom	Date de naissance (âge)
1 _____	_____	_____
2 _____	_____	_____
3 _____	_____	_____
4 _____	_____	_____
5 _____	_____	_____
6 _____	_____	_____

Animaux tenus en laisse, admis et gratuit après autorisation de la direction, \_\_\_\_ chien(s), \_\_\_\_ chat(s), autre(s) \_\_\_\_\_

(Sauf chien de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories, interdits par arrêté préfectoral)

- Arrivée le .....

- Départ le .....

Les départs se font à partir de 8H du matin sauf accord de la direction.

Votre réservation sera prise en compte dès que nous aurons reçu ce document rempli et signé avec un chèque ou virement d'acompte à hauteur de 30% de la prestation total à l'ordre de la SARL ELRP encaissable à réception.

Le solde sera demandé le jour de l'arrivée.

Cadre réservé au gérant

N° emplacement :	Observations :
------------------	----------------



## CONDITIONS DE RESERVATION

- 1) **Réservation** : Toute location ne devient effective qu'après notre accord et en fonction des places disponibles. Elle est prise en compte à réception de votre réservation dûment complétée, signée et accompagnée du versement d'un acompte fixé à 30% du montant total de la location.
- 2) **Paiement** : Le solde du séjour devra être intégralement réglé le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie pour une arriv tardive ou un départ anticipé. Une période entamée est une période due.
- 3) En cas de retard non avisé et sans nouvelles dans les 48 heures après la date d'arrivée prévue, la location sera à la disposition du loueur et l'acompte versé restera acquis.
- 4) Toute location est nominative et ne peut en aucun cas, être cédée ou sous-louée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de personnes majeurs.
- 5) Il est interdit de fumer à l'intérieur des mobil homes.
- 6) Chaque mobil home dispose de : literie avec oreiller et couette (les draps et serviettes ne sont pas fournis), vaisselle, réfrigérateur et four, TV, salle de bain avec douche, WC.
- 7) Les locations de mobil home pour les mois de juillet et août se font du samedi 15H au samedi suivant 10H. Le départ s'effectue après inventaire de 8H à 10H le matin.
- 8) **Matériel** : Le matériel est loué en bon état de fonctionnement et de propreté. Toute dégradation et disparition d'accessoires et d'équipement fera l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie. L'inventaire sera fait le jour de l'arrivée et du départ. Toutes observations seront faites dans un délai de 24H. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte.
- 9) **Caution** : **En garantie de ces dispositions une caution de 500€ (chèque ou espèces) sera exigée à votre arrivée, elle garantie la perte, casse ou dégradation du matériel loué ainsi que l'état de propreté du locatif. Elle ne sera restituée dans son intégralité uniquement dans le cas où le locatif est prêt à être reloué IMMÉDIATEMENT, soit : sol balayé et lavé, gaz nettoyé y compris brûleurs, WC, salle de bains, micro-onde, cafetière, réfrigérateur vidé et nettoyé, vaisselle faite et rangée, poubelles vidées et propres, locatif sans traces ou odeur de cigarette. Si le loueur doit faire intervenir la société de nettoyage, le montant de la caution sera amputée des frais occasionnés**
- 10) Les mobil homes sont loués pour un maximum de personnes indiquées lors de la réservation. Une demande d'accord obligatoire doit être faite auprès du loueur pour toute personne supplémentaire, celui-ci se réservant le droit d'accepter ou non. Les draps ne sont pas fournis.
- 11) **Assurance** : Les locataires doivent être assurés en responsabilité civile et pour tous risques inhérents à la pratique du camping (celle-ci est en général incluse dans votre RC d'habitation principale).
- 12) **Animaux** : Les animaux domestiques seront acceptés après accord avec la direction et sur présentation du carnet de vaccination. Ils seront tenus en laisse, surveillés et en aucun cas l'animal ne restera seul sur le site. Les propriétaires devront être assurés pour leurs animaux et ramasser toutes salissures occasionnées par ceux-ci. Ils sont interdits dans les sanitaires et la piscine. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories ou notablement dangereux ou agressifs ne seront pas admis.
- 13) **Services** : un lave-linge est à votre disposition dans les sanitaires du bâtiment principal, les jetons sont vendus à la réception.
- 14) **Règlement** : La signature du contrat implique que le client a pris connaissance des présentes conditions et s'engage à les respecter et à les faire respecter par les occupants de la location ; de même que pour le règlement intérieur du camping mis à sa disposition à la réception. Le locataire devra remplir et signer ce contrat en 2 exemplaires, en conserver un et renvoyer le second au loueur.  
A défaut d'exécution d'une seule des clauses du présent contrat, ce dernier pourra être résilié de plein droit après mise en demeure de libérer les lieux. Tout litige non réglé à l'amiable sera soumis au tribunal d'Aubenas, seul compétent.
- 15) Une Taxe de séjour de 0.22€ par personne et par jour sera à régler à l'arrivée .

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé bon pour accord » :

Remarques :